



Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

8 Parc d'activités de Bompertuis • Avenue d'Arménie • 13120 Gardanne

Tél. : 04.42.26.59.15 • Fax : 04.42.27.71.64 • www.peche13.fr

SIRET : 402 847 107 00024







TRUITES BAGUEES 2025 REGLEMENT

La Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique renouvelle pour 2022, son opération promotionnelle TRUITES BAGUEES.

Cette opération a pour objectif de promouvoir l'ouverture de la pêche en 1ère catégorie, de fidéliser les adhérents du département, en dynamisant l'ouverture du 08 mars 2025.

Peuvent participer à cette opération, toute personne mineure ou majeure étant adhérente d'une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique affiliée à la Fédération des Bouches-du-Rhône.

Chaque participant devra avoir envoyé :

-  Une copie de sa carte de pêche,
-  La bague prélevée sur la truite pêchée,
-  Ses coordonnées complètes (adresse, téléphone, e-mail),
-  Lieu et date de la prise.

Au siège de la Fédération des Bouches-du-Rhône toutes ces informations avant le 21 Septembre 2025 le cachet de La Poste faisant foi.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

La remise des prix sera organisée au siège de la Fédération des Bouches-du-Rhône.

Les bagues ne sont pas cumulables. Chaque pêcheur ne pourra présenter qu'une seule bague.

Tout participant devra être présent pour le tirage au sort, sous peine d'annulation.

(Sauf en cas de force majeure)